

Diplôme d'études musicales accompagnement

Financement



Formation professionnelle initiale
Sous statut scolaire lycée / supérieur

Organisme responsable et contact

CRR DE LIMOGES
05.55.45.95.50

Accès à la formation

Publics visés :

Elève sous statut scolaire

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Admission sur dossier Admission sur entretien
autre formation

Prérequis pédagogiques :

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Le cycle professionnel initial (ou cycle à orientation professionnelle), suivi dans un conservatoire régional ou départemental, qui fait suite aux cycles d'initiation, permet de préparer le Diplôme national d'orientation professionnelle de musique (DNOP musique) ou le Diplôme d'études musicales (DEM), selon les établissements. Ce cycle de 2 à 4 ans permet de renforcer une pratique musicale déjà commencée et de suivre des enseignements complémentaires de culture artistique. Certaines spécialisations et instruments ne sont pas proposés par tous les conservatoires (musique ancienne, harpe celtique, percussions, etc.). Le DNOP musique (ou DEM) permet de se présenter aux concours d'entrée des formations supérieures (pôles supérieurs artistiques, conservatoires nationaux supérieurs). Le DEM devrait prochainement être transformé en DNEM (Diplôme national d'études de musique).

Contenu et modalités d'organisation

-

Commentaires sur la durée hebdomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro
Carif

Dates de formation

Ville

Organisme de formation

Type
d'entrée

CPF

Modalités

00603728

du 01/09/2025 au
30/06/2030

Limoges (87)

CRR DE LIMOGES

Non
éligible